AUDISOL

Le Cabinet de l'Economie Sociale et Solidaire

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables et sur la liste des commissaires aux comptes de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Association LE PICOULET – Mission Populaire 11ème

59 Rue de la Fontaine au Roi

75011 PARIS

Association LE PICOULET – Mission Populaire 11ème

59 Rue de la Fontaine au Roi – 75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE PICOULET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la première application du règlement ANC n°2022-06 exposée dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 21 mai 2026

Le Commissaire aux comptes,

AudiSol

Delphine Lubrani



Annexe 1

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le Picoulet – Mission Populaire XIème
Association Loi 1901
Siret : 325 826 659 00022
Siège social :
59, rue de la Fontaine au Roi
75011 PARIS

BILAN ACTIF

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	844 468.91	608 191.25	236 277.66	193 048.63
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	288 957.90	287 657.00	1 300.90	2 719.99
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	555 511.01	320 534.25	234 976.76	190 328.64
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	844 468.91	608 191.25	236 277.66	193 048.63
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	234 159.85		234 159.85	207 980.13
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES				
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	233 874.85		233 874.85	205 758.75
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	285.00		285.00	2 221.38
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	298 927.27		298 927.27	329 027.88
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	533 087.12		533 087.12	537 008.01
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	1 377 556.03	608 191.25	769 364.78	730 056.64

BILAN PASSIF

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	150 214.58	150 214.58
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	265 498.55	207 856.71
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	3 900.58	57 641.84
SITUATION NETTE (1)	**419 613.71**	**415 713.13**
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	199 898.30	165 326.66
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	**199 898.30**	**165 326.66**
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	**619 512.01**	**581 039.79**
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	5 300.00	
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	**5 300.00**	
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)		
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	33 425.74	28 258.86
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 780.00	3 117.84
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	59 323.74	59 782.95
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	18 348.45	16 921.20
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	27 674.84	40 936.00
TOTAL DETTES (5)	**144 552.77**	**149 016.85**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	**769 364.78**	**730 056.64**

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	931.00		1 792.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	22 929.93		22 562.96
DONT PARRAINAGES			288.05
VENTES DE BIENS ET SERVICES		**22 929.93**	**22 562.96**
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	729 905.45		713 346.13
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	13 700.00		15 670.00
DONS MANUELS	13 700.00		15 670.00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		**743 605.45**	**729 016.13**
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			2 778.20
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	5 895.33		612.13
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		**773 361.71**	**756 761.42**
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	282 525.13		227 638.27
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 078.84		8 216.05
SALAIRES	314 433.39		341 616.90
COTISATIONS SOCIALES	112 442.28		118 878.12
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	43 858.34		38 335.73
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES	5 300.00		
AUTRES CHARGES	9 866.46		7 232.11
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		**775 504.44**	**741 917.18**
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		**-2 142.73**	**14 844.24**

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 619.60		3 266.12
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		2 619.60	3 266.12
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		2 619.60	3 266.12
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		476.87	18 110.36
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		3 950.50	40 693.44
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		318.22	945.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		3 632.28	39 748.44
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	208.57		216.96
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		779 931.81	800 720.98
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		776 031.23	743 079.14
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		3 900.58	57 641.84
SOLDE DEBITEUR = PERTE			

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 2025

Le Picoulet – Mission Populaire XIème

Le Picoulet – Mission Populaire XIème

Association Loi 1901

Siret : 325 826 659 000 22

Siège social :

59, rue de la Fontaine au Roi

75011 PARIS

Le Centre social Le Picoulet se caractérise pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025 par les données suivantes :

Total du Bilan :	769 365 €
Produits d'exploitation :	773 362 €
Excédent :	3 901 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du Centre Social Le Picoulet :

Le sommaire est le suivant :

1. OBJET SOCIAL, ACTIVITÉS ET MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE 8
2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 8
3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 9
4. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN 11
   - 4.1. État de l'actif immobilisé et des amortissements 11
   - 4.2. Créances 12
   - 4.3. Trésorerie 12
   - 4.4. Fonds propres 12
   - 4.5. Fonds dédiés 13
   - 4.6. Subventions d'investissements 13
   - 4.7. Engagements pris en matière de retraite 13
   - 4.8. Provisions 13
   - 4.9. Dettes 14
   - 4.10. Produits constatés d'avance 14
5. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT 14

5.1. SPÉCIFICITÉS ASSOCIATIVES 14

5.2. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION 15

1. Objet social, activités et missions sociales réalisées et moyens mis en œuvre

Objet social

L'association Le Picoulet-Mission Populaire XI° a pour objet (cf statuts) :

« De gérer la « maison de quartier » appelée Le Picoulet afin d'en faire un lieu d'espérance, de solidarité et de culture populaire au sein du quartier dans lequel elle est implantée, dans le respect le plus absolu des convictions politiques, philosophiques et religieuses de chacun.
A ce titre, elle mène une action sociale globale ayant pour principe de base de favoriser la mixité, l'autonomie et la participation des personnes auxquelles elle s'adresse.
Elle organise des activités transgénérationnelles d'animation, de formation et de réflexion pour un public notamment marginalisé ou isolé.
Au niveau du quartier, l'association coopère avec les personnes, associations, organismes ou administrations travaillant dans le même sens. Quand elle le juge nécessaire, elle s'associe avec eux à des actions d'interpellation, d'intervention et de pression, en solidarité avec des femmes et des hommes menacés dans leurs ressources, leurs possibilités ou leurs droits.
Pour répondre à ces objectifs elle se livre à toutes démarches financières, mobilières ou immobilières ».

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les projets développés sont à destination de tous les publics et concernent principalement :
- l'accueil et l'orientation de tous les publics,
- l'accès aux droits et l'accompagnement à la réalisation de démarches administratives dématérialisées,
- l'accompagnement à la scolarité des enfants et de leurs parents,
- le soutien à la fonction parentale,
- l'animation d'un secteur jeunes (11/17 ans) ; loisirs, projets, culture,
- l'apprentissage du français,
- l'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture,
- la lutte contre l'isolement des seniors,
- L'accès et la formation aux outils numériques
- l'accompagnement aux initiatives et projets d'habitants,

Moyens mis en œuvre

L'association dispose de locaux, d'une surface totale d'environ 630 m2, répartis en plusieurs bâtiments situés 59, Rue de la Fontaine au Roi - 75011 PARIS

Au 31 décembre 2025, elle compte 9 salariés CDI et quelques salariés ponctuels en CDD pour un total de 9,05 Equivalent Temps Plein, et un peu plus de 80 bénévoles.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'exercice 2025 se solde par un excédent de 3 900.58 €.

2. Faits majeurs de l'exercice

A noter, un reclassement des charges des comptes 60 pour permettre d'avoir une meilleure visibilité sur les charges liées aux activités. Ainsi, les charges d'hébergement (séjours), de transports (cars, métro…) et d'intervenants extérieurs (compagnies de théâtre, musiciens…) qui étaient classées en compte 61 ou 62 ont toutes été remontées en comptes 60.

Globalement, les charges ont augmenté de 32 952€, ce qui correspond pratiquement à l'augmentation du loyer au 1er janvier (+25 000€ de loyer et +9019€ de charges locatives, soit + 34 019€). Dans les grandes variations, on note du côté des charges de personnel une diminution de -33 619€, qui s'explique en partie par l'arrêt de la convention Adulte-Relais, et le poste supprimé de médiateur numérique. A noter en 2025 des arrêts de travail cumulés de 2 salariées sur 4,5 mois cumulés (pour rappel; 8 mois d'un poste à temps partiel en 2024).
L'activité de l'association n'a pas faibli avec une augmentation globale des charges d'activité de +13 888€ (coût du séjour à Rome, mais aussi transports à la mer…).
Enfin, la dotation aux amortissements et provisions pour charges a augmenté de +10 823€ en raison des travaux de l'espace familles et de provisions pour des actions en 2026.

Globalement, les produits ont diminué de -20 789€.
Du fait de l'arrêt de la convention Adulte-Relais fin 2024, sur 2025 c'est un différentiel de -21 325€ de la part de l'Etat et de -5 000€ de la part de la ville de Paris.
Si le reste des produits a donc été stable, il faut noter un certain nombre de variations:

Etat: en dehors de la convention AR, les financements ont été maintenus ou même légèrement revalorisés, +5 000€ sur projet FDVA (0€ en 2024, 8 000€ en 2023), +4 700€ sur nouveaux dossiers déposés par actions EPN. A noter, certains projets ont bénéficié de conventions pluriannuelles.

Ville: en dehors du financement de nouveaux dossiers d'actions EPN +3 000€, les financements ont été gelés ou diminués par rapport à 2024; -3 500€ sur actions VVV, -2 000€ sur actions Familles, -600€ sur Rue aux Enfants. Le fait le plus marquant est la non prise en compte de l'augmentation du loyer et des charges locatives (+34K€).

CAF: revalorisation annuelle des prestations de service (PS AGC et ACF, PS Jeunes); +5 410€ en cumulé.Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, les bonus parents/ jeunes n'ont pas été crédités (faute de budget) et a entraîné une diminution de -1 760€.
Dans le cadre des appels à projets, le soutien de la CAF a été important; + 3 000€ sur les actions Parentalité, + 4 000 sur actions Famille et financement d'actions EPN pour +5 000€.

En 2025, l'exercice financier montre donc que les produits ont diminué de plus de 22 000€ quand les charges augmentaient de presque 33 000€. Ces importantes variations s'expliquent par d'un côté la suppression d'un emploi aidé (de ressources humaines) et de l'autre par une augmentation du loyer (charges d'activité directes).

Il est important de noter que dans le même temps les charges d'activités quotidiennes ont été maintenues. Par ailleurs, entre 2023 et 2025, c'est 1,45 ETP en moins, et 3 121 heures de travail rémunérées en moins (-18,35%).

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions des règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 (modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014) relatif au plan comptable général, ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements en coordination avec le règlement ANC n°2022-06, ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect :

- Du principe de prudence,
- De la continuité d'exploitation,
- De la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- De l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable :
L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1er janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraine des changements de comptabilisation et de présentation.

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :
  - Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
  - Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;
  - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...
- Suppression des transferts de charge :
  - A adapter en décrivant les modifications éventuelles :
    - Refacturations diverses ;
    - Remboursements reçus en compensation de charges de personnel ;
    - Indemnités d'assurance reçues ;
    - Frais d'émission d'emprunt.

Changement de présentation :

- Présentation du compte de résultat :
  - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
  - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.
- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Immobilisations :
Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (Règlements CRC n°2002-10, n°2003-07 et n°2004-06). Une analyse des immobilisations a été effectuée. Il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.
Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude, aucun retraitement n'est pratiqué.

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :
Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires).
✂ Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner.
Ils sont obligatoirement immobilisés.
✂ Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutation, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.
✂ Les intérêts d'emprunts spécifiques à l'acquisition ou la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissements et dépréciation des actifs :
Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.
Les actifs font l'objet d'un amortissement dont la durée est déterminée lors de son acquisition compte tenu des caractéristiques techniques du bien et de l'utilisation que l'association entend en faire.
Les durées retenues sont :

- Logiciels : 3 ans
- Aménagements et installations : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Matériel d'activité : 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Créances :
Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :
Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la structure, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Subventions :
a- Subventions d'exploitation
Les subventions sont comptabilisées selon leur nature et utilisées selon les modalités spécifiques à chaque convention de financement.
Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas été encore utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard sont alors :

- Soit comptabilisées en fonds dédiés lorsque la période théorique de financement du projet est clôturée,
- Soit comptabilisées en produits constatés d'avance lorsque la subvention est pluriannuelle et que la période théorique de financement n'est pas clôturée.

En fin d'année, si le projet n'est pas encore achevé,

- La valeur des fonds dédiés est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage ;
- La valeur des produits constatés d'avance est soit déterminée au prorata temporis, soit est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage selon le type de convention et les activités.

b- Subventions d'investissement
Les subventions d'investissement sont étalées sur la même durée que celle relative aux amortissements des biens qu'elles financent.

Dérogations à une prescription comptable :
Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Autres informations sur les règles comptables :
Les informations ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

4. Compléments d'informations relatives au bilan

4.1. État de l'actif immobilisé et des amortissements

Au total, les mouvements réalisés au cours de l'exercice se décomposent ainsi :

Immobilisations	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Logiciels	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**929 566**	**87 088**	**172 185**	**844 469**
Agencements des constructions	432 988		144 030	288 958
Agencement et aménagement	66 095			66 095
Installations générales, agencements	381 193	76 615	6 675	451 133
Matériel de bureau et informatique	36 951	7 671	19 740	24 882
Mobilier	12 339	2 802	1 739	13 401
Immobilisations financières	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	-

TOTAL GENERAL	**929 566**	**87 088**	**172 185**	**844 469**

Amortissements	01/01/2025	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Logiciels	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**736 518**	**43 858**	**172 185**	**608 191**
Agencements des constructions	430 268	1 419	144 030	287 657
Agencement et aménagement	34 237	5 600		39 837
Installations générales, agencements	232 923	30 960	6 675	257 204
Matériel de bureau et informatique	26 751	5 505	19 740	12 516
Mobilier	12 339	374	1 739	10 973
Immobilisations financières	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	**736 518**	**43 858**	**172 185**	**608 191**

4.2. Créances

État des créances au 31/12/2025	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances sociales et fiscales	100	100	-
Subventions d'investissements à recevoir	76 000	76 000	-
Subventions d'exploitation à recevoir	86 846	86 846	-
Produits à recevoir Loyers DSOL	66 000	66 000	-
Autres produits à recevoir	4 929	4 929	-
Charges constatées d'avance	285	285	-
TOTAL CREANCES	234 160	234 160	-

4.3. Trésorerie

Les comptes de trésorerie d'un montant total de 298 927 € sont constitués :

- Des placements sur livret pour 283 869 €
- Du solde comptable des banques pour 12 395 €
- De la caisse pour 2 663 €uros

4.4. Fonds propres

	Au 01/01/2025	Affectation du Résultat N-1	Résultat N	Au 31/12/2025
Fonds associatifs sans droit de reprise	150 215	-	-	150 215
Report à nouveau	207 857	57 642	-	265 499
Résultat de l'exercice	57 642	-57 642	3 901	3 901
Fonds propres	**415 713**	**-**	**3 901**	**419 614**

4.5. Fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice			Reports de l'année	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice
	Approuvé	Retraitements	Retraité		Montant global	Remboursements		Montant global
Subventions d'exploitation								
VVV Belleville	0			4 500				4 500
PLVP	0			800				800
Total	**0**	**0**	**0**	**5 300**	**0**	**0**	**0**	**5 300**

4.6. Subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Subvention début exercice	Augmentation	Diminution	Subvention fin exercice
Subvention versée sur aménagements divers	382 531	90 000	49 699	422 832
Montant brut	**382 531**	**90 000**	**46 699**	**422 832**

Amortissement des subventions d'investissement	Amortissement début exercice	Dotations	Reprise	Amortissement fin exercice
Amortissement des subventions	217 205	35 195	29 466	222 934
Total des amortissements	**217 205**	**35 195**	**29 4600**	**222 934**

Valeur nette	**165 326**			**199 898**

4.7. Engagements pris en matière de retraite

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté des salariés, l'engagement est considéré comme non significatif et n'est pas provisionné.

4.8. Provisions

État des provisions	Au 01/01/2025	Dotation	Reprise	Au 31/12/2025
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

4.9. Dettes

État des dettes au 31/12/2025	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 780	5 780	-
Dettes fiscales et sociales	59 324	59 324	-
Dettes sur loyer MPEF	33 426	33 426	-
Autres dettes	18 348	18 348	-
Produits constatés d'avance	27 675	27 675	-
TOTAL DETTES	**144 553**	**144 553**	-

Les dettes sociales comprennent notamment :

URSSAF :	34 143 €
Caisses de retraite :	3 367 €
Caisse de prévoyance :	459 €
Mutuelle :	3 370 €
Congés payés :	6 812 €
Uniformation :	5 443 €

4.10. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à **27 675 €** et correspondent à :

Accompagnement du Budget Participatif 2025	5 000 €
CAF CLAS 2025/2026 (proratisation)	8 275 €
PLVP Ville de Paris	7 200 €
État BOP 104	7 200 €

5. Compléments d'informations relatives au compte de résultat

5.1. Spécificités associatives

L'association a bénéficié de l'aide régulière d'environ 80 bénévoles d'activité équivalent à 3,53 ETP et

6 430 heures. La valorisation de cette contribution s'élève à 130 529€.

[Base d'un salaire horaire chargé d'un animateur avec la pesée 95 points dans la convention ELISFA (en 2025) soit 15,29 € brut/ h, et 20,3 € brut chargé / h : Coût salarial de 5 900 heures x 20,3€ = 130 529€]

Ces contributions volontaires n'ont pas été valorisées dans les comptes.

En dehors de ces dons en nature, l'association ne bénéficie pas de :

- La mise à disposition gracieuse de locaux, terrains ou installations
- La mise à disposition gracieuse de personnes

5.2. Subventions d'exploitation

Compte Intitulé	2024	2025
741100 ETAT ADULTE RELAIS	35 861,84	
741110 FONJEP - DIRECTION	7 107,00	7 107,00
741115 FONJEP - ASL CULTURE	3 553,50	3 553,50
741120 FDVA		5 000,00
741125 DDCS - CLAS	2 500,00	2 500,00
741130 ASL - PLVP	9 000,00	9 000,00
741135 BOP 104 - ASL	10 800,00	12 000,00
741140 DDCS - JEUNESSE ET EDUC POP	8 000,00	8 000,00
741145 DDCS - VVVV - SEJOUR	2 300,00	1 000,00
741150 DDCS - VVV - QUARTIER D'ETE	3 000,00	4 000,00
741155 DDCS - SENIOR	4 000,00	2 500,00
741160 DDCS - EPN		1 000,00
741162 FIPD		2 200,00
741164 ETAT - ACCOMPA DEMARCHES NUME		1 500,00
741165 CONFERENCE DES FINANCEURS	10 000,00	12 900,00
741170 CNAV	12 500,00	12 500,00
741300 SUBVENTIONS VILLE	4 000,00	5 000,00
741301 DSOL - ANIMATION GLOBALE	91 024,00	91 024,00
741302 DSOL - ANIMATION PREVENTION JEUNESSE	57 877,00	57 877,00
741303 DSOL - ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	3 700,00	3 700,00
741304 DSOL - ASL	12 000,00	12 000,00
741305 DSOL - Loyers	66 000,00	66 000,00
741306 DSOL - ACCES AUX DROITS	7 000,00	7 000,00
741307 DSOL - VVV	8 500,00	5 000,00
741308 DSOL - ACCUEIL	12 000,00	12 000,00
741309 DSOL - EPN	50 000,00	50 000,00
741310 DDCT - FÊTE DE QUARTIER CPO	6 000,00	6 000,00
741311 DDCT - SANTE A TOUT AGE CPO	4 500,00	4 500,00
741312 DSOL - AGIR POUR ET AVEC LES FAMILLES CP	10 000,00	8 000,00
741313 DDCT - IMMERSION CULTURELLE CPO	4 000,00	4 000,00
741320 DJS - EDUC POP JEUNESSE CORDO VVV	4 000,00	4 000,00
741321 DDCT - EDUC POP JEUNESSE	7 500,00	7 500,00
741322 DPMP - EDUC POP JEUNESSE	4 000,00	4 000,00
741330 DDCT - RUE AUX ENFANTS	5 000,00	4 400,00
741331 PLVP	10 800,00	12 800,00
741332 DDCT - MONOFAM'	12 500,00	12 500,00
741333 DASCO - PARIS COLLEGES FAMILLE	3 500,00	3 500,00
741334 DSOL - SEJOUR SENIOR	2 500,00	2 500,00
741335 DDCT - REPARER POUR RECONNECTER		2 000,00
741336 REUSSITE EDUCATIVE	1 800,00	
741337 ADULTE RELAIS	8 925,00	
741340 DSOL - PARCOURS PRO NUMERIQUE JEUNESSE		1 000,00
741350 SUBVENTION CC11	500,00	200,00
741360 FPH	1 000,00	900,00
741500 CAF - PS ANIMATION GLOBALE	80 764,00	82 646,08
741505 CAF - PS ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE	27 020,00	27 650,10
741510 CAF - PS CLAS	16 311,79	14 552,56
741515 CAF - PS JEUNES	28 152,00	31 049,90
741520 CAF - VVV SEJOUR	1 500,00	2 100,00
741525 CAF - VVV AUTOMNE		1 500,00
741530 CAF - ACCUEIL	14 500,00	14 500,00

741535 CAF - FPT	11 000,00	20 000,00
741540 CAF - FNP (REAAP)	12 000,00	15 000,00
741800 SUBVENTIONS BAILLEURS	10 100,00	11 500,00
741900 AUTRES SUBVENTIONS	4 750,00	2 050,00
747000 Quote-part des subventions d'invest.		35 195,31
TOTAL	**713 346,13**	**729 905,45**